

Guide et code moral Shun Wu Tang

1. Le nom de notre Ecole, donné par nos ancêtres, est l'Ecole d'Art Martial Taïwanaise “Shun Wu Tang”.
2. L'objectif de l'Ecole est d'enseigner et de populariser le Kung Fu Taïwanais, faire grandir l'Esprit des Arts Martiaux; développer chez l'étudiant un mental solide et une excellente condition physique.
3. L'entraînement de l'Ecole a pour but le développement de l'intellect, de la bienveillance et du courage de l'étudiant, en lui apprenant à utiliser tant ses mains que son intelligence et en mettant l'accent sur une utilisation équilibrée de son Corps et de son Esprit.
4. Développée par nos Ancêtres et transmis depuis des générations, l'étude des techniques du Kung Fu Shaolin a pour fondation la boxe des “18 mains de Luo Han Quan”, complétée par l'étude du Qin Na, du Shuai Jiao, du Tai Ji Quan, du Qi Gong et des techniques d'autres Styles et Ecoles. Les quatre styles principaux sont le Da Zun, Tai Zu, Bai He et le Luo Han Quan.
5. Toutes personnes, sans tenir compte du sexe ou de la nationalité, qui aiment les Arts Martiaux Chinois, peuvent rejoindre l'Ecole comme disciple, après avoir présenté ses respects aux Ancêtres et fait ses preuves à la cérémonie d'initiation.
6. Tous les disciples reconnus comme tels, sont tenus de respecter les règles de l'Ecole et prendre part aux activités proposées.
7. Le système de grade utilisé sera celui déterminé par la Fédération Internationale de Taiwan.
8. Tout élève reconnu comme deuxième degré est autorisé à enseigner, mais seulement avec l'approbation au préalable de Grand Maître Su Jin Miao et du conseil technique. Il pourra alors ouvrir son propre Guan et enseigner l'Art du “Shun Wu Tang” à ses propres étudiants en tant que Zhu Jiao.
9. Toutes les Ecoles établies seront clairement identifiées par la dénomination “Shun Wu Tang”. Le nom de l'Ecole ne devra pas être utilisé abusivement par un membre de la Famille ni apparaître dans des actes illicites. Un étudiant ne respectant pas cette règle, sera expulsé par le conseil, rendu aux autorités et traduit en justice.
10. Tous les membres d'une Ecole devront respecter le Code suivant :
 - Sévèrement adhérer aux règles de l'Ecole, respecter leur Shifu et ce qu'il vous enseigne; la désobéissance et les manières arrogantes envers vos aînés ne seront pas tolérées.
 - Ne pas montrer vos techniques d'Arts Martiales ou transmettre vos connaissances à autrui sans permission. Se vanter ou se montrer de ses acquis, est considéré comme une honte par votre Shifu et par l'Ecole. Souvenez-vous que dans l'apprentissage il n'y a aucune limite et vous devrez pratiquer régulièrement vos techniques martiales, persister et ne pas abandonner facilement ou à mi-chemin.
 - Vous apprenez les Arts Martiaux pour la culture de votre Corps, de votre Esprit et pour la défense de soi et de sa Famille, donc, vous devrez apprendre à vous immuniser au tempérament chaud et à la témérité. Obligez-vous à être chevaleresque, compatissant et généreux.
 - Vous devez faire preuve d'amour et de respect envers les autres élèves, comme des Frères et Sœurs; se traiter avec sympathie et avec confiance; ne pas maltraiter ou intimider le faible. Etre filial aux parents, respectueux envers les personnes âgées et être protecteur des jeunes. Ne pas abuser de votre pouvoir, qu'il soit physique ou officiel.
 - Le pratiquant d'un Art Martial se doit d'éviter tous plaisirs, amusements futiles ou mauvaises habitudes qui nuisent, inhibent ou diminuent sa puissance ou son énergie martiale.

Faites-y attention et vous serez récompensé par de bons résultats.